

Régie de l'énergie - Dossier R-3867-2013

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3867-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA
STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 20 décembre 2013

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Régie de l'énergie - Dossier R-3867-2013
Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3867-2013 (Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

**Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) souhaitent participer aux séances de travail annoncées en phase initiale du présent dossier et y examiner les propositions de Gaz Métro, dans la perspective de soumettre leurs propres propositions, représentations et conclusions aux stades ultérieurs du dossier. Les préoccupations de SÉ-AQLPA, en tant qu'organismes environnementaux, portent notamment sur les questions suivantes :

- **Équité de l'allocation aux clients de petite consommation des coûts d'un réseau minimal, en lieu et place d'une allocation des coûts fondée sur le volume consommé par chaque catégorie de consommateurs**

SÉ-AQLPA s'inquiètent de la modification envisagée par Gaz Métro, consistant à allouer aux clients de petite consommation les coûts d'un réseau minimal, en lieu et place d'une allocation des coûts fondée sur le volume consommé par chaque catégorie de consommateurs.

SÉ-AQLPA notent que la décision de construire un réseau gazier dans chaque région est au contraire basée sur l'existence d'un volume suffisant de grands consommateurs souscrits. Les volumes de petits clients ne jouent qu'un rôle mineur ou nul dans la décision de construire un réseau gazier dans une région. La nouvelle proposition envisagée par Gaz Métro constituerait une distorsion transférant vers les petits clients l'impact de coûts pris en fonction de clients plus importants.

□ **Impact de la méthode du réseau minimal sur le signal de prix (lequel devrait refléter les coûts réels et favoriser l'efficacité énergétique)**

La modification susdite risque de contrevenir non seulement au principe de causalité liant les coûts aux tarifs correspondants mais également au souci de transmettre, via les tarifs, un signal de prix favorisant l'efficacité énergétique.

Cette modification réduirait ce signal aux grands consommateurs, les incitant moins à accroître l'efficacité énergétique de leurs installations et procédés, surtout dans le présent contexte où les prix du gaz restent bas sur le marché. C'est pourtant auprès des grandes entreprises que le potentiel d'économies de gaz aurait été le plus grand.

□ **Impact de la méthode du réseau minimal sur les décisions d'investissements en prolongations de réseau**

La modification susdite risque aussi de créer une distorsion en favorisant artificiellement des investissements en prolongation de réseau qui n'auraient peut-être pas satisfait au test de rentabilité nécessaire à leur approbation selon la méthode actuelle. Des investissements pourraient en effet être autorisés sans qu'il y ait une base suffisante de grands clients qui auraient justifié la construction d'un réseau.

□ **Impact corollaire de l'évaluation de la composante « capacité du réseau »**

Que la méthode du réseau minimal soit retenue ou non, SÉ-AQLPA voudront s'assurer que l'évaluation de la composante du coût basée sur la capacité reflète le plus possible la causalité entre le niveau de consommation et le coût du réseau. Sur ce point, SÉ-AQLPA partagent en principe l'opinion du Dr Overcast selon lequel il n'y aurait plus lieu de tenir compte (comme cela se fait actuellement) des volumes retirés lors de l'allocation de la composante « capacité » puisqu'il n'y a pas de lien de causalité entre ces volumes et les coûts des conduites.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part aux séances de travail établies par la Régie au stade préliminaire du présent dossier. À ce stade, il est prévu que l'équipe de SÉ-AQLPA sera constituée de deux analystes, avec le soutien du procureur. Toutefois, SÉ-AQLPA examinera la possibilité de s'adjoindre les services d'un expert (possiblement conjointement avec d'autres intervenants), afin de pouvoir mieux examiner les aspects ci-dessus exprimés et proches de leurs intérêts dans les propositions de Gaz Métro. SÉ-AQLPA informera évidemment la Régie si un tel expert est ultérieurement retenu et déposera alors une modification éventuelle à leur budget.

SÉ-AQLPA envisage par ailleurs de prendre part activement (par la présentation d'une preuve et d'une argumentation) aux étapes ultérieures qu'il plaira à la Régie d'établir en vue de statuer sur la répartition des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesse en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel pour leur participation aux séances de travail, conformément aux instructions de la Régie.

Lorsque les étapes ultérieures du dossier seront connues, les demanderesse en intervention déposeront également leur budget prévisionnel de participation pour ces autres étapes, suivant toute instruction qu'il plaira à la Régie d'édicter.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 20 décembre 2013



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air!* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***